

SEANCE DU 25 MAI 2020

L'an Deux mil vingt, le vingt-cinq mai à dix-huit heures

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jacky BONNET, le plus âgé des membres du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 mai 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votes : 15

PRÉSENTS : Mmes B. BEAUDUIN, N. BRUNIAU, J. CLAUZEL, B. DUTOYER, N. GOBBATO, L. QUINTARD, MM J. BONNET, D. BURTIN, G. CASSAGNE, J. COLIN, S. DEBORDE, P. DUPUY, R. PINEAU, T. PROVENZALE, T. VALEIX

MME N. BRUNIAU a été nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : ÉLECTION DU MAIRE

2020-29D N°5.1

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– M. Dominique BURTIN quinze voix (15)

✓ M. Dominique BURTIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide que :

✓ M. Dominique BURTIN, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé maire.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : DÉSIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE **2020-30D N° 5.1**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nombre des adjoints pour la durée du mandat à venir.

Il est proposé de fixer le nombre à trois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

✓ De fixer le nombre d'adjoints à trois

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT 2020-31D N°5.1

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,
Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	15
- bulletins blancs ou nuls :	0
- suffrages exprimés :	15
- majorité absolue :	8

A obtenu :

- M. COLIN Jacky :	10 voix
- Mme BRUNIAU Nadine	5 voix

M. Jacky COLIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

M. Jacky COLIN a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : ÉLECTION DU DEUXIEME ADJOINT **2020-32D N°5.1**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de continuer l'élection du deuxième adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 15
 - majorité absolue : 8
- A obtenu :
- M. DUPUY Patrick 15 voix

M. DUPUY Patrick ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au maire.

M. DUPUY Patrick a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : ÉLECTION DU TROISIEME ADJOINT

2020-33D N°5.1

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de continuer par l'élection du Troisième adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
 - bulletins blancs ou nuls : 1
 - suffrages exprimés : 14
 - majorité absolue : 8
- A obtenu :
- Mme Lysiane QUINTARD 9 voix
 - M. Rémy PINEAU 5 voix

Mme Lysiane QUINTARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire.

Mme Lysiane QUINTARD a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

DIVERS

Néant

Séance levée à 19h10

Affiché en Mairie le 28 mai 2020

Le Maire

Dominique BURTIN

FEUILLET DE CLÔTURE - Liste des délibérations :

2020-29D : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Élection du Maire

2020-30D : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Désignation du nombre d'adjoints au Maire

2020-29D : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Élection du premier adjoint

2020-29D : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Élection du deuxième adjoint

2020-29D : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Élection du troisième adjoint